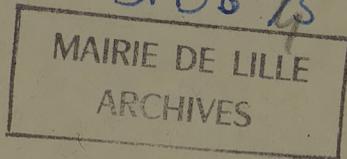


Procès Verbaux

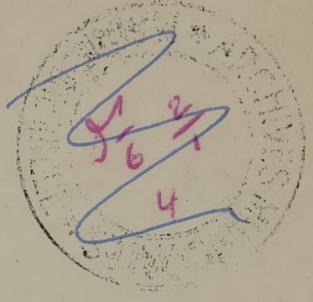
Rapports



Commission mixte, Batiments et Instruction
publique chargée de visiter les écoles.

1^{er} mandat Salengro 1925/1929

814



... sous direction :
... ratifie les propositions faites pour
... écoles mentionnées dans le présent
... 1. Elle décide tout de suite
... Commission mixte, Bâtiments et Instruction publique.
... la visite de l'école...
... en collaboration des...
... l'hygiène de ces écoles.

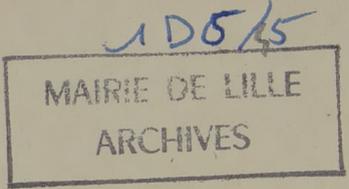
Visites d'écoles

Samedi 13 Mars 1926.

Commission mixte, Bâtiments et Instruction publique.

Etaient présents :

- M.M. Bour, Conseiller municipal.
- Debaets, "
- Doyennette, "
- Martin, "
- Olivier, "



M. Pergant, Directeur du service des Bâtiments les accompagnait.

La visite des écoles suivantes avait pour but d'examiner les travaux demandés par les Médecins-Inspecteurs.

Ecole Jeanne Maillette, rue Victor Duruy.

Présence dans la cour d'énormes galets dangereux pour les enfants. Il conviendrait de tout enlever et de remplacer ces cailloux par un gravier plus fin.

Les W.C. - sont vieux, nauséabonds; nécessité d'un nouvel aménagement.

Les galets qui ont été étalés dans cette cour depuis 5 ans sont gros en effet, mais non dangereux. Ils n'ont que le désagrément d'empêcher les enfants de s'ébattre car ces galets roulent sous leurs pieds.

La Commission propose de répandre du sable de l'Aisne en quantité suffisante pour en former un aggloméré.

Quant aux W.C. ils ne sont ni vieux ni nauséabonds. Ils sont au contraire très bien et en bon état. La construction de cette école est d'ailleurs relativement récente.

Ecole Victor Duruy, rue Victor Duruy.-

Cours et préaux. L'écoulement des eaux se fait difficilement. La Commission a pu constater que la cour était en très bon état et recouverte d'un gravier fin. Il se peut qu'il y ait quelques flaches, mais on ne peut en conclure que l'écoulement des eaux se fait difficilement.

Ecole Montaigne rue Fénelon.

Écoulement des eaux défectueux en raison de l'état de pente insuffisant de la cour.

Nécessité d'installer une chute d'eau dans les W.C.

Nécessité de donner un dispositif à la 6^e classe pour permettre aux jeunes enfants d'accéder plus facilement au tableau noir.

Les grandes manquent de tables à leurs tailles.

La cour, qui est vaste, a son point haut dans le centre pour que les écoulements se fassent sur les 4 faces.

Elle est très bien aménagée et couverte d'un gravier fin, mais il est impossible, malgré tous les nivellements qui pourront être faits d'empêcher que des flaches se produisent.

Quant aux W.C. ils sont constitués par des cuvettes en grès et abattants. Ils sont modernes et propres et ne nécessitent pas d'irrigation.

Le gradin de la 6) classe a été transformé.

En ce qui concerne les tables dont les dimensions ne sont pas en rapport avec la taille des élèves, M. Pergant a déclaré que les tables nécessaires étaient en voie d'arrangement et seraient fournies prochainement.

Il est à remarquer qu'avec la guerre, l'instruction des enfants s'en est ressentie d'une façon sérieuse et que les enfants sont restés dans des classes inférieures malgré leur âge et par conséquent avec un matériel peu approprié à leurs tailles.

Ecole Buffon rue Fénelon.-

Écoulement des eaux, assez difficile, en raison de la défec-
tuosité de la pente du terrain.

Nécessité d'installer une seconde prise d'eau pour l'arrosage de la cour.

Utilité de l'installation d'une chasse d'eau dans les W.C.

Mêmes observations, pour les paragraphes 1 et 3 qu'à l'École Montaigne.

Quant au tuyau d'arrosage sa longueur est suffisante et ne nécessite pas l'établissement d'une seconde prise d'eau.

Ecole Mozart parvis St-Michel.-

Cours et préaux. Utilité d'installer du côté droit de la cour une galerie vitrée pour protéger les enfants contre les pluies à la sortie des classes.

Urinoirs et W.C. - Utilité de l'installation d'une chasse d'eau et de W.C. à siphon.

Cette école possède déjà une marquise tout le long de la cour et une autre qui abrite les W.C. et urinoirs, donnant un accès couvert à la marquise ci-dessus.

La nécessité d'une galerie vitrée le long des classes ne se fait nullement sentir.

Les W.C. sont très bien aménagés et entretenus et n'ont pas à être transformés.

Ecole Arago, rue d'Artois, angle Bd Victor Hugo.-

Lorsqu'il pleut les enfants de l'école n'ont pour s'ébattre, pendant les récréations, qu'une étroite galerie. Dans l'intérêt des enfants et par mesure d'Hygiène élémentaire, il y aurait lieu de construire un préau dans la cour.

Étant donné l'exiguïté de la cour par rapport au nombre d'enfants qui fréquente l'école (250 environ) on ne peut construire un préau couvert, car les montants, avec les piliers en maçonnerie de la galerie actuelle formeraient un fouillis de poteaux très dangereux pour les enfants.

On pourrait à la rigueur construire une marquise de 3 mètres de largeur mais on serait dans la nécessité de rehausser le mur de clôture entre cette école et l'école voisine et de la consolider.

La Commission a été très partagée sur l'utilité de ce préau et en raison de la dépense qui en résulterait.

Ecole Ruault, rue Molère.

Construction d'un abri dans cour.-

Cette école dont la population scolaire est importante n'a pour abriter les enfants que deux petites marquises qui, en raison de leur pente renversée n'abritent nullement les enfants.

Ces marquises qui coupent les chassiss, aux deux tiers de leur hauteur nuisent à l'éclairage des classes et devraient être démolies.

Le Directeur de l'Ecole a demandé la construction, dans le fond de la cour, d'un préau qui aurait 26 m 70 de long et 4 m 70 de largeur

Ce préau permettrait, non seulement d'abriter les enfants, mais aussi d'y donner des leçons de gymnastique par les mauvais temps.

La Commission donne un avis favorable.

La Commission a tenu à interroger les Directeurs et Directrices qui pour la plupart ont déclaré n'avoir pas sollicité la plupart des travaux ci-dessus et pour lesquels des modifications ne s'imposaient pas.

Elle croit devoir ajouter qu'en dehors des travaux ressortissant de l'hygiène et qui rentrent dans l'attribution des Médecins Inspecteurs, les autres travaux sollicités devraient faire l'objet de demandes adressées directement à M. le Maire par les Directeurs et Directrices d'écoles en ce qui concerne les adjonctions ou transformations et pour le reste au service des Bâtiments.